



Québec, le 3 février 2011

Madame Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Question complémentaire du 19 janvier 2011 (DQ37)**

Madame,

Le 19 janvier 2011, vous nous avez fait parvenir une question dans le cadre de l'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Vous trouverez ci-joint les informations demandées concernant les permis qui ont fait l'objet de travaux au cours des années 2008, 2009 et 2010, parmi les 121 permis couvrant le shale d'Utica.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Yves Laliberté, ing., M.Sc.  
Coordonnateur de l'exploration

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

**Questions complémentaires du 19 janvier 2011 (DQ-37)**

---

1. *Sur les 121 permis couvrant le shale d'Utica, combien de permis ont fait l'objet de travaux au cours de chacune des années 2008, 2009 et 2010 ?*

*La commission apprécierait que soient précisés, selon les types de travaux (géologiques, géophysiques, forages ou autres travaux connexes), le nombre de permis, leur superficie totale, le nombre de permis qui ont fait l'objet d'une dispense selon l'article 178 de la Loi sur les mines et le nombre de permis qui ont fait l'objet d'une permission de transfert des sommes dépensées au sens des articles 180 et 181 de ladite loi.*

**2008**

Nombre de permis sur lesquels des travaux ont été effectués : 30 permis couvrant une superficie de 493 854 hectares;

nombre de permis s'étant prévalus des dispositions prévues à l'article 178 de la Loi sur les mines : 0 permis;

nombre de permis s'étant prévalus des dispositions prévues à l'article 180 de la Loi sur les mines : 46 permis;

nombre de permis s'étant prévalus des dispositions prévues à l'article 181 de la Loi sur les mines : 36 permis.

**2009**

Nombre de permis sur lesquels des travaux ont été effectués : 12 permis couvrant une superficie de 220 767 hectares;

Nombre de permis s'étant prévalus des dispositions prévues à l'article 178 de la Loi sur les mines : 0 permis;

Nombre de permis s'étant prévalus des dispositions prévues à l'article 180 de la Loi sur les mines : 36 permis;

Nombre de permis s'étant prévalus des dispositions prévues à l'article 181 de la Loi sur les mines : 34 permis.

**2010**

L'article 177 de la Loi sur les mines stipule que le titulaire doit faire rapport des travaux effectués sur le territoire du permis de recherche à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune dans les 6 mois de la fin de l'année au cours de laquelle les travaux ont été effectués. Les détenteurs ont donc jusqu'au 30 juin 2011 pour déposer leurs rapports des travaux effectués durant l'année 2010. Par conséquent, pour l'exercice 2010, nous ne pouvons pour le moment anticiper quelle sera la répartition des travaux autorisés en vertu de l'article 180 de la Loi sur les mines.

Le titulaire de permis de recherche, dans son rapport à soumettre en vertu de l'article 177, n'a pas l'obligation d'indiquer explicitement les types de travaux qui ont été réalisés sur chacun des permis de recherche. Il nous est impossible de vous préciser, selon le type de travaux, le nombre et sur quels permis de recherche les travaux ont été affectés.

Source : Rapport de travaux fournis par les compagnies, états financiers des entreprises.